

DEC 21 1979



NATIONS UNIES UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE  
GENERALEDistr.  
GENERALE

A/C.4/34/5/Add.1

5 octobre 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

---

Trente-quatrième session  
QUATRIEME COMMISSION  
Point 91 de l'ordre du jour

## QUESTION DU TIMOR ORIENTAL

Lettre datée du 2 octobre 1979, adressée au Président de  
la Quatrième Commission par le représentant permanent de  
l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

La position de la délégation indonésienne concernant la demande formulée par des pétitionnaires pour être entendus sur la question du Timor oriental a été clairement énoncée dans notre lettre No 942/POL/0429/79 1/ datée du 1er octobre 1979.

Dans ce contexte, ma délégation souhaite déclarer qu'elle s'oppose énergiquement à ce que les demandes formulées par M. Carlos Alfonso Henriques 2/, M. José Ramos-Horta 3/ et Mme Elizabeth Traube 4/, pour être entendus par la Commission en tant que pétitionnaires, soient accordées, vu que rien d'utile ne peut en résulter.

Je souhaite par conséquent faire part de l'opposition énergique de ma délégation à la participation de ces pétitionnaires au débat de la Commission.

Je vous serais extrêmement reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la Quatrième Commission.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Abdullah KAMIL

---

1/ Voir A/C.4/34/5.

2/ A/C.4/34/3/Add.1.

3/ A/C.4/34/3/Add.3.

4/ A/C.4/34/3/Add.2.